



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 180 – Avril 2025 – 1 euro



SI DIEU LE VEUT

Chers Fidèles de Saint-Just,

Notre « *mission paroissiale* » de l'année sainte s'achève à l'instant : nous y avons médité sur la *Volonté Divine*.

Providentiellement nous voici également au seuil du temps liturgique de la *Passion* : Notre-Seigneur nous ouvre le chemin dans l'adhésion de notre volonté humaine à la *Volonté Divine*. Jésus, en effet, n'a pas fait les choses à moitié, il n'a pas cherché à composer ou à se réserver quelque chose : il s'est livré tout entier à la *Volonté du Père*.

Comment pourrions-nous demeurer tièdes ou médiocres ? Il nous faut brûler d'amour pour Dieu et traduire cet amour par des actes ! C'est le secret de la vraie joie.

Formons dès à présent nos résolutions pour la Semaine Sainte.

Prenons donc exemple sur les petits enfants, si généreux (tellement plus que nous) dans leurs sacrifices : il suffisait de les observer lors de la mission paroissiale ou dans nos écoles... Il n'est jamais trop tôt – ni trop tard grâce à Dieu – pour être un saint ! Imitons-les, et entretenons en eux comme en nous la flamme de la charité, au lieu de l'étouffer par notre tiédeur.



Observons l'exemple des saints qui nous ont précédés : particulièrement les martyrs. Parmi eux, l'un nous est spécialement cher, puisqu'il habite en quelque sorte dans notre collégiale, qui abrite sa relique : saint Alexandre de Lyon, crucifié en haine de la Foi tout près de la collégiale, en 177, à l'âge de 17 ans. Nous le fêterons le 24 avril, durant l'octave de Pâques, avant de partir pour notre pèlerinage jubilaire à Rome, aux tombeaux des apôtres.

Saints et saintes de Dieu, intercédez pour nous : aidez-nous à faire la volonté de Dieu !

abbé Paul GIARD, fssp
chapelain



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

MARS 2025

Du samedi 1^{er} mars au lundi 10 mars

Neuf séminaristes de la Fraternité Saint-Pierre passent leur BAFA à Lyon. Ils sont accompagnés de l'abbé Cras, formateur de l'année de spiritualité au séminaire de Wigratzbad. Nous sommes heureux de les recevoir, comme chaque année, à la maison Padre Pio.

Mercredi 5 mars

Les vacances ne sont pas encore terminées mais c'est déjà le début du carême. Deux messes sont célébrées à Saint-Just, en ce mercredi des cendres, pour nous encourager dans nos bonnes résolutions.

Samedi 8 mars

Nous commémorons le 150^{ème} anniversaire de la mort de la mère Marie-Joseph Chavent. Cette religieuse est la fondatrice des Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, qui ont transmis l'une de leurs maisons, la maison Padre Pio, à la Fraternité Saint-Pierre.

Pour cet anniversaire, un chapelet est organisé à la maison Padre Pio, ainsi que des visites de l'ancienne chambre de mère Marie-Joseph, actuellement aménagée en oratoire.

Dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 mars

Le pèlerinage nocturne de Saint-Symphorien-sur-Coise à Fourvière a rassemblé près de 110 personnes cette année. La neige et la pluie n'ont pas arrêté les marcheurs qui ont offert ces difficultés pour la France.

Mercredi 19 mars

Pour honorer saint Joseph, une messe solennelle a été célébrée à Saint-Just, chantée, entre autres, par des pères de famille.

Du jeudi 27 au dimanche 30 mars

Pendant quatre jours, notre communauté a eu la grâce de suivre une mission paroissiale prêchée par des pères de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier. L'école

Sainte-Jeanne-d'Arc, le collège Saints-François-et-Jacinthe-de-Fatima et le lycée Saint-Augustin furent visités par les frères qui y donnèrent des topos. Le soir, des conférences furent données également à la maison Padre Pio pour les adultes. Des séminaristes de la Fraternité Saint-Pierre ont aussi participé en donnant des topos aux adolescents.

Cette « retraite à domicile » fut l'occasion de prier, de méditer le chemin de croix, d'honorer le Saint Sacrement et de se confesser. Enfin, le dimanche, après un pique-nique paroissial, une plaque commémorative a été bénie, dans le parc de la maison Padre Pio, pour nous souvenir des grâces reçues à cette occasion.

abbé Donatien VIOT, fssp



SAINT ALEXANDRE, MARTYR. † 177

Natif de Lyon, dénoncé parce que chrétien, arrêté avec son ami Epipode.

Le gouverneur lui dit : « Grâce aux dieux immortels, nous avons fait une si bonne guerre aux sectateurs du Christ que tu es presque le dernier survivant de ces misérables ; apprends enfin que le compagnon de ton impiété (Epipode) a cessé de vivre. Aie pitié de toi-même et viens remercier les dieux d'une vie qu'ils daignent te conserver ». « C'est à mon Dieu que je dois toute ma reconnaissance, répondit-il. Tu crois m'épouvanter par le souvenir des tourments que tant de martyrs ont endurés ; sache bien que tu enflammes par là mon ardeur à les suivre. Penses-tu avoir fait périr ces âmes bienheureuses chassées de leur corps à force de supplices ? Désabuse-toi, elles sont dans le ciel où elles règnent. Ce sont les persécuteurs qui ont péri en cette rencontre. Le nom chrétien, que tu prétends pouvoir éteindre, n'en est que plus éclatant ».

Le gouverneur le fit frapper sans relâche, puis comme Alexandre persistait en disant : « Le Dieu que j'adore, le seul tout-puissant et éternel, me donnera la force de le confesser jusqu'au dernier soupir, il sera le conservateur et le gardien de ma foi » ; il fut crucifié.

Le lieu du tombeau commun aux deux amis devint célèbre par ses miracles.
La main gauche de saint Alexandre se trouve à l'église Saint-Just de Lyon.

D'après : *1600 jeunes saints, jeunes témoins*, F-M Algoud, Chiré 2006.



LA MAIN DE SAINT ALEXANDRE UNE RELIQUE INSIGNE DE L'ÉGLISE SAINT-JUST DE LYON



Le document qui suit, demeuré, jusqu'à ce jour, inédit, est le rapport composé par le chanoine A. Caille, pour établir l'authenticité de relique de la main de saint Alexandre. La copie de cette pièce a été obligeamment fournie au *Bulletin* par M. le chanoine Comte dont on connaît le goût éclairé pour tout ce qui intéresse l'histoire religieuse de Lyon ; M. l'abbé Bouchet, professeur au petit séminaire de St-Jean, a bien voulu accepter d'en faire la traduction, et cela d'autant plus volontiers qu'il est enfant de la paroisse St-Just.

Copie de mon rapport autographe sur les témoignages qui établissent l'authenticité de la main de saint Alexandre, martyr lyonnais, ami de saint Epipode, main que l'on conservait dans l'église Saint-Just avant la révolution.

À l'illustrissime et révérendissime seigneur Mgr l'archevêque de Lyon.

Monseigneur, daignez accueillir avec bienveillance les témoignages de quelques prêtres de l'ancienne collégiale de Saint-Just, témoignages qui tendent à démontrer que cette main est même que, jusqu'en 1790, on a vénéré, dans l'église collégiale de Saint-Just, sous le nom de Main de saint Alexandre, martyr lyonnais.

Témoignages anciens

En 1410, le cardinal Pierre de Thurey, en présence de son frère Philippe de Thurey, archevêque de Lyon, fit une reconnaissance authentique des corps des saints Irénée, Epipode et Alexandre ; il se trouvait aussi avec eux plusieurs personnages de grande science et de grand mérite. Le procès-verbal de cette reconnaissance est dans Jacques Severt, à la page 347 de sa *Chronologia* ; voici le passage relatif à saint Alexandre : « Nous vîmes ensuite vers le tombeau de saint Alexandre et nous fîmes ouvrir sa châsse : le corps dudit saint Alexandre y reposait, la chair comme intacte ; la tête était couverte de cheveux. On sortit le corps de la châsse, on le plaça sous nos yeux, puis nous fîmes déposer dans un autre coffre en bois, préparé à cet effet, qui fut fermé ; le prieur et les chanoines de ce monastère reçurent ensuite de nous l'ordre de garder les corps de ces saints avec les honneurs convenables. »

Ce passage de Severt prouve que le corps de saint Alexandre, martyr lyonnais, n'avait pas disparu. Ces mots « la chair comme intacte » conviennent à la main dont nous parlons et vont bien avec le témoignage qui suit.

Le 14 juillet 1643, on recensa les reliques de l'église St-Just ; dans cet inventaire, on constate l'existence de la relique de saint Alexandre, martyr : la main y est mentionnée et décrite.

Voici ce qu'en dit Jean de Saint-Aubin, à la page 72 de son *Histoire de l'Eglise de Lyon* : « Un autre coffret, qui se trouva dans la même châsse, contenait beaucoup de reliques en confusion, mais les billets qui s'y trouvèrent firent connaître qu'il y en avait de saint Irénée, de saint Just... enfin on trouva dans quelques billets les noms de saint Alexandre, martyr... On y voit encore, par les autres reliques, la main gauche tout entière d'un saint avec la peau, les ongles et les os de cette main. Le nom du saint nous est inconnu. » C'est en 1666, ne l'oublions pas, après les déprédations des Calvinistes, que Saint-Aubin écrivit son *Histoire* ; les hérétiques avaient jeté cette main dans les flammes : la peau porte les traces du feu. Saint-Aubin, il est vrai, avoue qu'il ignore le nom de ce saint, mais il y avait, affirme-t-il, dans le coffret, un billet au nom de saint Alexandre, martyr : or, cette main, d'après une tradition constante de l'église St-Just, portait le nom de main de saint Alexandre, martyr ; en même temps que cette main, on avait tiré du coffret des ossements des Machabées, de saint Irénée et de saint Just ; on les avait placés dans quatre coffrets d'argent de dimension à peu près semblable. Jusqu'aux lamentables épreuves de l'Église de France, on les exposait, aux jours de fête, à la vénération des fidèles, sur le maître autel, à côté d'une statue en buste de saint Just contenant le chef du saint et de deux autres grands reliquaires en argent.

Autre preuve : on peut, avec beaucoup de raison, conclure de la petitesse de cette main et de celle des os, qu'elle est bien de saint Alexandre, martyr, car, d'après l'histoire, le saint martyr était un jeune homme.

Témoignages récents

En exécution d'un édit du roi décrété pour venir en aide au trésor public, on envoya à la monnaie toute l'argenterie des églises. Le premier dimanche de

novembre 1790, après les vêpres, on sonna les cloches et, en présence du clergé et des fidèles de St-Just, on transféra les saintes reliques de leurs écrins et de leurs châsses d'argent dans deux grandes châsses en bois. Deux chanoines, vicaires généraux, furent chargés de cette translation : c'étaient M. Thomas Merle de Castillon (décapité plus tard pour la foi) et M. François-Joseph-Marie-Reine Deschamps de La Magdeleine ; le premier se présenta au nom de Mgr l'archevêque, l'autre agit comme délégué du chapitre. L'un après l'autre ils dirent quelques mots sur les malheurs des temps et le culte des saintes reliques ; puis on apporta les reliques sur le maître-autel devant de nombreux témoins, les sceaux antiques furent brisés ; on plaça les reliques dans leurs nouvelles châsses avec des billets dûment scellés ; ces coffrets en bois, revêtus des sceaux de l'archevêque et du chapitre de St-Just, furent renfermés dans le trésor de cette église.

À la fin de l'année 1793, après le siège de la ville, le dimanche 10 novembre, le clergé schismatique, qui avait pris possession des saintes reliques, fut lui-même jeté hors des églises ; dans tous les quartiers de la ville, des malfaiteurs, appelés commissaires de section, envahirent les temples saints et se partagèrent les dépouilles. Alors il y eut grande tribulation dans le peuple fidèle ; la religion fut désolée, les temples détruits ou pollués : on brûlait les reliques et les objets sacrés ; on les brisait à coups de pied, on les mêlait aux immondices. Tout contre l'église de St-Just se trouvait un cimetière : on y jeta plusieurs reliques, entre autres le chef de saint Just, le corps entier d'un saint innocent. Tout le reste fut volé : reliques, objets précieux, ornements sacrés, tels que : la rose d'or, le calice, la croix patriarcale de jasper, etc., dons du pape Innocent IV.

Après ce simple exposé des faits, je vais dire quand et comment moi, Antoine Caille, prêtre, membre de l'ancien clergé de St-Just, aujourd'hui chanoine d'honneur de la primatiale, j'ai été mis en possession de cette main. Le 1^{er} août 1819, se présenta chez moi, en compagnie d'une de ses amies, une veuve que j'avais connue autrefois comme bonne chrétienne. Je lui demandai ce qu'elle avait à me dire ; elle me raconta en tremblant que son mari (je l'avais connu aussi), en 1793, rentrant un jour chez lui, tira de sa poche cette main : « Tiens, lui dit-il garde cela et cache-le vite. » Cet homme, pendant ces tristes jours, fut un voleur, un malfaiteur, un persécuteur ; au retour de l'ordre, convaincu de

délation envers les gens de bien, il fut tué misérablement au milieu de la voie publique.

Vingt-six ans plus tard, l'amie de cette veuve apercevant dans sa cachette la main volée, poussa un cri: « Qu'avez-vous donc là ? » dit-elle. - C'est, répondit la veuve, la main d'un saint : mon mari l'a prise autrefois au milieu des reliques de l'église St-Just, et me l'a donnée. - Mais, lui dit vivement son amie, vous ne pouvez pas garder cela chez vous : c'est une chose sacrée ; il faut la rendre, il faut la rendre. » Voilà, mot pour mot, ou à peu près, la déclaration de ces deux femmes.

Je voulus faire dire à la veuve ce qu'elle savait sur d'autres événements passés à St-Just : mais je la vis se troubler et la peur la rendit muette. Je gardai cette main chez moi, et j'invitai les prêtres de l'ancien chapitre de St-Just à venir reconnaître que c'était bien la même que l'on vénérât dans leur église sous le nom de main de saint Alexandre, martyr lyonnais.

1° Je la montrai d'abord, chez moi, à M. François-Joseph-Marie-Reine Deschamps de la Magdeleine, ci-devant chanoine de St-Just, dont j'ai parlé ci-dessus : il est maintenant chanoine d'honneur de la primatiale. Dès qu'il la vit, il poussa un cri de joie et leva les mains au ciel : « C'est elle, dit-il, c'est bien elle ! Il la prit dans ses mains, et après l'avoir minutieusement examinée dans tous les sens : « Je reste persuadé, dit-il, que c'est bien elle. » Signé : Deschamps De la Magdeleine, chanoine de St-Just, ancien vicaire général du diocèse, chanoine d'honneur de la primatiale.

2° Je la fis voir ensuite à un ancien perpétuel de St-Just, M. François Nicolas. Pendant près de quarante ans, il l'avait eue sous les yeux : « C'est, dit-il en l'examinant, la main que l'on vénérât autrefois à St-Just. » Et voilà un fait que je puis affirmer : il y a cinq ou six ans, nous causions ensemble des reliques de l'église de St-Just ; nous tombâmes d'accord que ce que nous avons de saint Alexandre était la main gauche : c'était l'avis dudit M. Nicolas ; nous croyions alors que cette main était définitivement perdue. Signé : Nicolas.

3° Peu de jours après ladite restitution, j'abordai M. Simon Vire, ci-devant prêtre du clergé de St-Just et matriculaire de cette église, aujourd'hui sous-maître de la primatiale de Lyon : « Mon cher ami, lui dis-je, si je vous faisais voir la main de saint Alexandre, vénérée jadis à St-Just, la reconnaîtriez-vous ? - Oui, dit-il sans hésiter et tout joyeux. » Il y avait là avec nous Marc-Antoine Sibert, mort quelques mois après, et un ecclésiastique de Lyon, Claude-Jean Terrailon. « Oui, dit M. Vire, je la reconnaîtrai, j'en suis sûr : je l'ai, dans le temps, prise dans sa châsse une dizaine ou une douzaine de fois ; je l'ai eue dans mes mains, j'ai pu ainsi l'examiner à loisir. L'avant-bras se présente avec deux os d'inégale longueur ; la peau qui les recouvrait a été brûlée : en 1562, les Calvinistes l'avaient jetée dans les flammes. Dans le reliquaire, on n'apercevait pas ces deux os dépouillés de peau, car ils étaient enveloppés dans une étoffe de soie, et, pour que la main fût maintenue droite et ne vacillât pas, ils étaient enfoncés dans un trou, au fond du reliquaire, jusqu'à la partie recouverte de peau. » M. Vire n'avait pas encore vu la main depuis qu'on me l'avait apportée ; dès le lendemain, il vint chez moi ; je la mis sous ses yeux : il la reconnut et répéta ses paroles de la veille. Voici ce qu'il a écrit dans mon rapport autographe : « Ce qu'on dit là de moi est vrai ; approuvé. »

Signé : Vire.

Contresignature de M. Terrailon: « J'étais présent à ces déclarations de M. Vire. » Signé : Terrailon.

4° J'eus, à propos de cette main, un entretien avec J.-B. Laget, du clergé de St-Just ; avant les terribles épreuves de l'Église de France, il avait été par intérim curé de la paroisse ; il est présentement curé de Saint-Martin-Sainte-Madeleine, à Oullins, près de Lyon. « Cette main, me dit-il avant de la voir, était noire, c'était la main gauche. » Je la mis devant lui ; après un long examen : « Je me la figurais plus grande, dit-il, mais j'affirme quand même que cette main est bien celle que, sous le nom de main de saint Alexandre, martyr lyonnais, on vénérât dans l'église St-Just. » Ici, je signale ce fait que tous les prêtres de l'ancien clergé de St-Just se figuraient cette main plus grande : illusion conservée de leurs yeux d'enfants, ou plutôt illusion procurée par le cristal du reliquaire : jamais en effet ils n'avaient vu la main hors de celui-ci. Mais M. Vire qui, si souvent, l'avait eue à même ses mains, n'a pas pu se tromper sur sa

grandeur véritable. - « Je déclare vraies les paroles qu'on me prête. » Signé : J.-B. Laget, prêtre du diocèse de Lyon et curé d'Oullins.

5° J'ai voulu avoir le témoignage de mon frère Joseph Caille. Lui aussi, après avoir fait partie du clergé de St-Just, est maintenant chanoine d'honneur de la primatiale. En voyant la main, il dit : « C'est celle que l'on vénérât dans l'église St-Just. » Puis, se parlant à lui-même : « Quels mauvais juges que nos yeux ! Quand j'étais jeune, je la voyais plus grande ; c'était, je pense, à cause de mes yeux d'enfant ou à cause du cristal qui l'entourait. » - « Comme vous, lui dis-je, quand j'étais jeune, je la voyais plus grande. » « Ce sont là mes vraies paroles. » Signé : Caille.

Il m'a été impossible de questionner tous les prêtres de l'église St-Just. Beaucoup d'entre eux ont été massacrés pour la foi ; un grand nombre, pendant ces vingt-neuf dernières années, sont morts, soit ici, soit en exil ; d'autres habitent loin de nous, et à plusieurs la vieillesse a fait perdre le souvenir de bien des choses.

Monseigneur,

Moi, Antoine Caille, j'affirme et témoigne que, dans cet exposé des faits, dans les dépositions, et, en résumé, dans tout ce procès-verbal, il n'y a rien de contraire à la vérité ; personne n'y a menti ; rien de faux ne s'y est glissé volontairement ; tout cet écrit est l'œuvre d'une conscience franche et droite. En foi de quoi je signe avec tous les personnages susdésignés et susnommés qui, chacun pour ce qu'il sait, affirment avec moi la véracité de ces témoignages.

Lyon, le 27 mars 1821.

Antoine CAILLE.

P. S. Il n'est pas admissible qu'on puisse prendre l'un pour l'autre Alexandre, l'ami d'Épidode, que celui-ci, au milieu des supplices, appelait son frère bien-aimé, et le médecin Alexandre, qui était phrygien et habitait la Gaule depuis plusieurs années.

Saint Pothin, d'après Eusèbe, fut mis à mort en même temps que neuf autres martyrs qui, pour la plupart, eurent la tête tranchée ; c'étaient Vettius, Epagatus,

Diaconus, Maturus, Attale de Pergame, le médecin phrygien Alexandre, qui était depuis plusieurs années en Gaule, deux femmes Biblis et Blandine, et un jeune homme nommé Pontique.

D'après Grégoire de Tours, quarante-huit compagnons de saint Pothin méritent le titre de martyrs. Adon de Vienne, au livre 1^{er} de son ouvrage Des miracles, donne d'abord une liste de quarante-huit martyrs lyonnais en tête de laquelle le vieillard Pothin ; puis, s'appuyant sur Grégoire de Tours, il ajoute : « Tous ces serviteurs de Jésus-Christ reçurent leur couronne sous le règne des empereurs précités ; les bourreaux brûlèrent leurs restes et les jetèrent au Rhône. Cependant bien grande était la douleur des chrétiens qui croyaient leurs saintes reliques perdues. Or, voici que, pendant la nuit, à l'endroit même où ils avaient été brûlés, les martyrs, debout et sans blessures, apparurent à des chrétiens : Nos restes sont toujours là, dirent-ils, recueillez-les ; aucun de nous n'a disparu. Les chrétiens, pleins de reconnaissance envers Dieu, racontèrent ce prodige ; ils recueillirent ces cendres sacrées avec respect et les placèrent sous un autel. »

Voici maintenant ce que Surius, *Vitæ sanctorum*, tome II, page 819, à la date des 22 et 24 avril, dit de saint Épipode et de saint Alexandre (celui-là même dont la main nous occupe) : « Alexandre était grec et Epipode était né à Lyon ; c'étaient deux jeunes gens très instruits ; ils trouvèrent en s'aimant beaucoup le chemin qui mène à Dieu. Sur les bancs de l'école, petits enfants encore, une virile amitié les avait rendus inséparables ; c'étaient deux belles fleurs de jeunesse : ni l'un ni l'autre ne fut marié. »

Voilà bien une preuve que cet Alexandre, qui est presque un enfant, ne peut être le même que le phrygien Alexandre, nommé plus haut, qui était plus âgé et qui mourut aussi à Lyon, au mois de juin, par le supplice du glaive ; ce n'est du reste qu'au mois d'avril de l'année suivante que le jeune Alexandre fut mis à mort : on lui brisa les côtes une à une, et le ventre ouvert laissait voir les entrailles ; il fut ensuite mis en croix.

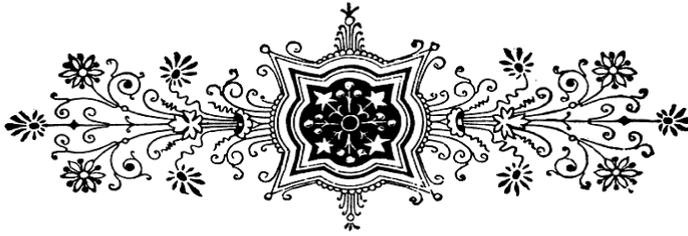
Ceux qui ont écrit les actes de ces martyrs donnent les renseignements les plus précis sur leur personne et leur nationalité, sur l'époque de leur mort et leur

supplice. « La tombe réunit, dit SURIUS, ceux que la mort avait un instant séparé ; car les chrétiens emportèrent secrètement et cachèrent hors de la ville les corps de ces martyrs. Sur la colline, au pied de laquelle Lyon est bâti, se trouve un endroit entièrement couvert de ronces ; c'est une dépression du sol, une sorte d'ancre que les buissons et un épais taillis entourent comme d'un mur. C'est là, loin de tout regard, que l'on déposa ces précieux restes, à l'abri de la rage des païens, car, défendant qu'on enterrât leurs victimes, ils s'acharnaient encore sur leurs restes sans vie ». Nous avons emprunté ces détails à nos historiens lyonnais et surtout à Jacques SEVERT. Signé: Antoine Caille.

Nous, soussigné, premier vicaire général du diocèse de Lyon, après avoir pris connaissance des témoignages ci-dessus rapportés, après avoir entendu séparément chacun de MM. les chanoines et de MM. les chapelains et tous les autres témoins dont les signatures figurent au procès-verbal ; après avoir aussi, avec chacun d'eux, sérieusement discuté le pour et le contre de la question, nous avons acquis la certitude que les faits exposés au rapport sont exacts ; en conséquence de quoi, nous déclarons que la main dont il s'agit est bien la même relique qui, avant les tristes jours de la révolution, était conservée dans la collégiale de St-Just dans un reliquaire d'argent et que les fidèles vénéraient sous le nom de main de saint Alexandre, martyr lyonnais ; nous permettons donc que ce dépôt sacré soit, comme il le fut jadis, offert à la piété des fidèles, quand il aura été préalablement placé et scellé dans un reliquaire convenable.

Donné à Lyon, le 13 avril 1821. Signé : Courbon, v.g.
Place + du sceau de Mgr l'archevêque.

D'après : *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 3,
mai et juin 1901, pp. 225-238.



ORDO LITURGIQUE

AVRIL 2025

Mardi 1^{er} avril : Mardi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 2 avril : Mercredi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Jeudi 3 avril : Jeudi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 4 avril : Vendredi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 5 avril : Samedi de la quatrième semaine du Carême, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 6 avril

1^{er} dimanche de la Passion, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 7 avril : Lundi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Mardi 8 avril : Mardi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Mercredi 9 avril : Mercredi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Jeudi 10 avril : Jeudi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Vendredi 11 avril : Vendredi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Samedi 12 avril : Samedi de la Passion, 3^{ème} classe, Violet

Dimanche 13 avril

Dimanche des Rameaux, 1^{ère} classe, Violet

Lundi 14 avril : Lundi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Mardi 15 avril : Mardi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Mercredi 16 avril : Mercredi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Jeudi 17 avril
Jeudi Saint, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 18 avril
Vendredi Saint, 1^{ère} classe, Noir

Samedi 19 avril
Samedi Saint, 1^{ère} classe, Violet

Dimanche 20 avril
Dimanche de la Résurrection, 1^{ère} classe, Blanc

Lundi 21 avril : Lundi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc
Mardi 22 avril : Mardi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc
Mercredi 23 avril : Mercredi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc
Jeudi 24 avril : Jeudi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc
Vendredi 25 avril : Vendredi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc
Samedi 26 avril : Samedi *In Albis*, 1^{ère} classe, Blanc

Dimanche 27 avril
Dimanche *In Albis*, 1^{ère} classe, Blanc

Lundi 28 avril : Saint Pierre-Louis-Marie Chanel, martyr, 3^{ème} classe, Rouge
Mardi 29 avril : Saint Pierre de Vérone, martyr, 3^{ème} classe, Rouge
Mercredi 30 avril : Sainte Catherine de Sienne, vierge, 3^{ème} classe, Blanc
Jeudi 1^{er} mai : Saint Joseph Artisan, 1^{ère} classe, Blanc
Vendredi 2 mai : Saint Athanase, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc
Samedi 3 mai : Notre-Dame de Fourvière, 2^{ème} classe, Blanc

Dimanche 4 mai
2^{ème} Dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

LE PECHE, LE VICE, LES PECHES CAPITAUX

Je roule sur une route de campagne, et d'un coup, une pierre vient violemment briser mon pare-brise. J'ai un éclat sur mon pare-brise qui m'empêche de bien voir. De plus, mon pare-brise est fragilisé. Si je roule sur autoroute avec du chauffage dans ma voiture alors que dehors il fait froid, une réaction peut se faire et mon pare-brise peut céder.

Cet éclat, ce bris de glace, c'est un mal. En effet, mon pare-brise est fait pour que je puisse voir à travers, et j'attends de lui qu'il me protège de l'air quand j'avance, de la pluie ou de la neige aussi. Mais cet éclat fragilise mon pare-brise et l'empêche de réaliser parfaitement ce pour quoi il est fait.

Le mal est donc une privation, une absence. Il devrait y avoir un bien, et là ce bien manque. Pour autant, l'éclat, voire le trou dans le pare-brise n'existe que parce qu'il y a une vitre. Le mal est un rien, mais qui existe en fonction de quelque chose.

Rappelons quelques notions importantes :

- **Dieu nous a créés à son image** : notre être est marqué par une ressemblance avec le Créateur en tant que nous existons (comme lui, on existe) et en tant que nous avons une raison, une intelligence qui peut connaître les lois et les mécanismes du monde, et une volonté qui peut aimer le bien en soi, et pas seulement le bien utile ou délectable.
- **La nature** : tout ce qui existe possède une nature, c'est-à-dire un mouvement qui le porte à faire toujours la même chose. Quand il agit contre ce qu'il est, il perd de sa nature : un stylo est fait pour écrire, quand il ne peut plus écrire, on le jette, c'est un mauvais stylo. Ou bien vous allez acheter du pain et le pain est dégoûtant, alors vous direz que c'est un mauvais boulanger qui l'a fabriqué. De même, un homme est un animal raisonnable. Il agit selon sa raison, mais parfois il arrive qu'il se trompe, ou bien qu'il n'agisse pas selon sa raison, préférant quelque chose d'irrationnel. Alors c'est un « mauvais » homme.

- **La raison** : l'homme quand il fait quelque chose peut le faire soit sans sa raison (digérer, respirer) soit parce qu'il le veut (aller au travail). La raison donne une mesure à une action, elle fait que l'action corresponde à des lois : j'achète mon pain dans une boulangerie car c'est là qu'il est fabriqué, et pas chez Zara qui ne vend que des vêtements.
- **Une bonne action** est composée de 3 éléments :
 - 1- L'objet de mon action est bon (je veux une bonne chose) : recharger mon téléphone pour qu'il fonctionne ;
 - 2- L'intention est droite : utiliser mon téléphone pour communiquer avec l'extérieur ;
 - 3- Les circonstances sont bonnes : rien ne m'empêche de le faire, c'est le bon moment car je n'ai plus de batterie, le lieu est approprié, etc.
- **Une mauvaise action** est composée d'une absence d'au moins un des trois éléments : je recharge mon téléphone pour appeler un ami et dire du mal de quelqu'un gratuitement, ou bien je recharge mon téléphone à l'hôpital en débranchant une machine qui permet à quelqu'un de respirer. Cette absence peut porter sur les 3 éléments : Par exemple : J'assassine un innocent (mauvais objet de l'action) pour montrer que je suis le plus fort (mauvaise intention) et le faire dans une église devant sa famille (mauvaises circonstances).

Le mois dernier nous avons compris que la vertu était une disposition à bien agir, selon notre nature, aujourd'hui voyons le péché et le vice.

I) Le mal

Le mal existe mais il n'est pas.

1- Définition

On constate son existence, mais qu'est-ce qu'il est ? un rien.

Le mal est l'absence d'un bien.

Le mal est une absence, comme un trou dans un tissu. En tant que tel le mal n'existe pas mais il existe comme un non-être, une privation.

Pourtant il existe bien ! On en ressent les effets en nous, on le voit bien autour de nous ! Et oui, si le mal existe, c'est en tant qu'il prive d'un bien. La maladie est le scandale de l'absence de santé, l'ouragan tropical l'absence de l'ordre ou de la mesure du vent. Le péché, l'absence de la bonne conduite sous l'influence de la grâce.

Il y a 2 écueils dans l'étude du mal : ceux qui disent que le mal n'existe pas, « c'est une impression chez toi » : « change ton regard, tu verras ». L'autre écueil est d'en faire une chose réelle : non plus une absence mais la présence de quelque chose. Ainsi s'il est quelque chose c'est qu'il a été fait par Dieu, ce qui est une impasse, ou alors on tombe dans le manichéisme : 2 principes égaux se côtoient : dieu du bien et dieu du mal.

2- Le mal moral

Il existe différents types dans la famille du mal, de la privation.

- Le mal naturel, irrationnel. Par exemple : une catastrophe naturelle.
- Le mal voulu, la privation désirée chez un sujet libre. C'est le mal moral, dans lequel on trouve le péché.

II) Le péché :

1- Étymologie

Le dictionnaire de l'Académie française rapporte cette étymologie : de *peccatum*, participe passé substantivé de *peccare*, « faire un faux pas, commettre une faute ».

2- Définition

Le péché est un acte humain mauvais.

Une autre définition donnée par St Thomas est reprise de St Augustin :

Le péché est une parole, une action ou une convoitise contre la loi éternelle.

Il y a deux éléments :

- Le péché est un acte humain (volontaire donc).
- Contre une règle.

Expliquons la deuxième partie : pourquoi introduire ici la notion de loi ?

Car tout acte humain est réglé par la raison.

La raison juge que cet objet est bon, et ensuite que la relation entre l'objet et moi est bonne. La raison fait un jugement de vérité. Elle mesure la vérité : il y a accord entre la chose et moi.

La raison est formée par les lois, les conseils, les principes et un jour elle peut juger d'elle-même. Elle applique une règle pour un but. **Par exemple** en dessin : je veux tracer un trait droit, alors je prends une règle, je l'applique sur une feuille, et je trace mon trait. Au fur et à mesure que je m'entraîne à tracer des traits, je prends l'habitude et un jour je cesse d'appliquer la règle sur le papier car je trace droit.

Pour la raison c'est la même chose. Au départ elle est mesurée : une règle, un principe, la commande (mettre sa main dans le feu entraîne une brûlure, donc il ne faut pas mettre sa main dans le feu), elle a besoin des règles de la vie pour agir. Mais à force d'appliquer les règles, elle est imprégnée de ces règles et donc devient elle-même mesurante.

Quand la raison est bien réglée alors elle devient mesurante. Elle est pétrie des règles et donc agit naturellement correctement. Dans l'acte du péché, il y a une considération de la règle, on ne prend pas en considération la règle, on s'en dispense, par amour pour un aspect offert par la créature (se venger par une mauvaise parole, s'enivrer pour échapper au réel, etc.).

La loi éternelle est la raison de Dieu en un sens. C'est-à-dire que Dieu en créant a appliqué des lois aux êtres. Le péché c'est agir contre cette mesure : mal appliquer une règle, contrevenir à la raison divine.

La mesure, la rectitude est établie par rapport à une finalité authentique de la vie humaine : la vie, la survie. C'est pour cela que le dilemme moral se pose moins quand il faut choisir entre une Dacia ou une Skoda. Ce n'est pas la même chose que de choisir entre la fidélité ou l'adultère, ou bien reprendre un verre ou non.

La mesure de nos actes est donnée par la raison de Dieu, la loi éternelle, que nous pouvons connaître. En n'appliquant pas cette raison à nos actions alors nous commettons un péché.

Il y a une absence de rectitude d'action. Notre action s'éloigne de la droiture. Cela devrait être droit, conforme à la règle qui permet de bien fonctionner, mais cela n'est pas.

Il y a un deuxième élément important à donner :

Ce qui fait un péché consiste en 2 choses :

- 1- Une aversion envers Dieu.
- 2- Une conversion vers les créatures.

Le péché détourne du principe de l'être, Dieu, au profit de ses créatures.

Quand on s'écarte de ce qui mesure notre action pour qu'elle soit bonne, droite, alors on se détourne du principe du bien. Si nous le faisons, c'est chronologiquement car on détourne l'usage d'une créature (pensée, parole ou action) de sa droiture.

Il faut insister : le **péché est personnel**, propre à chacun, c'est **un acte dans le réel**. La même action commise par 2 personnes pourra être péché ou non (cf. 3 conditions de la bonne action).

3- Causes du péché (Dieu, démon, l'homme) Qu'est-ce qui nous « fait » pécher ?

3-1- Est-ce Dieu ? le diable ou l'homme ?

3-1-1- Est-ce Dieu ?

Il y a une distinction importante entre cause 1^{ère} et cause 2^{nde}.

Le mal est un trou et il faut bien quelque chose autour du trou qui le maintienne dans l'existence.

Pour que je puisse boiter, il faut bien qu'il y ait de la marche et qu'il y ait encore quelque chose de positif dans cette marche.

J'avance moins bien, plus lentement, en claudiquant, mais j'avance quand même.

Eh bien, cet acte de marcher vient de Dieu, puisqu'il est la cause première de l'acte que je pose, comme le système nerveux est cause première de l'acte de ma marche.

En revanche, la déviance, c'est-à-dire la privation de bonne marche, ne vient que de l'articulation et du genou.

Si vous transposez cela maintenant sur la question de l'être humain, vous voyez bien que l'acte que je pose – quand c'est un **acte bon** – est posé à la fois totalement par Dieu comme cause première et totalement par la liberté humaine comme cause seconde.

Tandis que lorsque je pose un **acte mauvais**, ce qui reste d'acte – et voilà l'acte du péché – vient toujours de Dieu comme cause première et de moi comme cause seconde.

En revanche, la déviation, c'est-à-dire la privation de droiture ou de rectitude de mon acte, qu'on appelle le péché, vient exclusivement de la cause seconde et de l'être humain.

3-1-2- Est-ce le diable ?

Le diable influe sur les idées, sur la présentation de la privation de rectitude. Il transforme la réalité, présentant tel usage **concret** de la créature comme bon alors que cela n'est pas : c'est la tentation.

3-1-3- Est-ce l'homme ?

L'homme est la source de son péché pour plusieurs raisons : cela peut être par une passion trop forte, par sa raison qui n'est pas droite, ou bien par sa volonté pas assez bonne.

Le péché est un éloignement de Dieu comme principe de l'ordre et une attache à un objet, une créature qui est mal réglée.

3-2- Pourquoi sommes-nous séduits par le péché ?

Je reprends l'exemple de Thomas d'Aquin, qui est très clair, de la claudication, c'est-à-dire le fait de boiter, vous voyez que la marche a pour cause première le système nerveux et comme cause seconde, justement, l'articulation, tandis que l'acte mauvais, c'est-à-dire le fait de boiter, a comme cause première l'articulation.

Et donc, quand maintenant je transpose à Dieu et à la liberté humaine, quand je pose un acte bon, je suis cause seconde totale de l'acte bon que je pose, mais quand je pose un acte mauvais, je suis cause totale et exclusive, première, de l'acte mauvais que je pose.

Autrement dit, quand je commets un péché, à ce moment et à ce moment-là seulement, je suis semblable à Dieu, puisque je me propulse au niveau de la cause première – « **et alors vous serez comme des dieux** » – à ce moment-là. Et c'est ça qui séduit l'homme dans l'acte mauvais, c'est qu'il se prend pour Dieu.

Et à ce moment-là, l'illusion est à son comble, parce que, interrogeons-nous : qu'est-ce que je produis à ce moment-là ? Quand je commets un péché, je produis du rien.

La Bible dit : « sans moi vous ne pouvez rien faire ». Saint Augustin commentait ce mot en disant : « sans moi, dit Dieu, vous ne faites jamais que le rien ».

C'est-à-dire que, finalement, ce que je crée en produisant un acte mauvais, c'est du non-être et c'est du mal.

4- Différentes espèces de péché :

Si on veut évaluer la gravité des péchés, c'est dans la ligne du détournement de Dieu.

a. Péché originel

Le péché originel est celui de l'origine, commis par nos premiers parents qui a introduit une révolte de la créature devant son Créateur. Il s'ensuit une révolte de toutes les créatures entre elles, et des facultés entre elles.

b. Péché mortel

Il n'y a pas de liste des péchés mortels. Le péché mortel, c'est le détournement total de la créature de Dieu. Elle introduit un désordre important dans son être et parfois autour d'elle.

St Thomas dit I^a II^{ae} q73 a3 : ce qui différencie les péchés entre eux c'est ce qui les spécifient. Leur objet. Les objets voulus sont différents (garder de l'argent pour soi, séduire la femme du voisin) donc les actes seront différents.

Le péché qui s'attaque à la substance même de l'homme, par exemple l'homicide, est plus grave que celui qui s'attaque aux biens extérieurs, comme le vol, et plus grave est le péché commis directement contre Dieu, comme le blasphème.

Et un péché est plus ou moins grave selon qu'il porte sur un point plus ou moins capital (=entraîne d'autres péchés).

En pratique, on regarde aussi l'intention et les circonstances, l'acte concret : ainsi un blasphème qui échappe des lèvres est moins grave qu'un meurtre prémédité.

c. Péchés véniels

Il est une conversion aux créatures qui détourne de Dieu mais de façon légère. Le désordre est léger, mais réel.

La succession des péchés véniels, surtout dans un domaine en particulier, peut ainsi entraîner au péché mortel. La séduction des créatures conduit progressivement au détournement total de Dieu.

Un péché véniel ou mortel peut-il supprimer la vertu ?

Le péché mortel supprime la vertu infuse, car l'âme est détournée du principe de la grâce qu'est Dieu ; elle a donc perdu la vie divine et cette influence des vertus infuses.

Mais il ne supprime pas les vertus acquises (bonne disposition par répétition du même acte), car la disposition demeure, même s'il y a un acte contraire.

Il faut une répétition d'actes mauvais dans le même domaine pour entraîner une mauvaise disposition (un vice).

5- Vers le chaos par les péchés :

On voit ainsi que les péchés sont des conversions à la multiplicité des créatures, qui ne sont pas connexes entre elles. Ainsi l'être se « disperse », tandis que la vertu et les bonnes actions consistent en une harmonie de l'être car elles sont dirigées par la même puissance qu'est la raison.

Image du char de Ben-Hur : la raison est le pilote du char, si elle dirige, alors le char avance convenablement. Mais si les chevaux dirigent et que le pilote est impuissant, le char n'avance pas, voire se détruit par le mouvement contraire des chevaux.

La vertu (quand la raison et la grâce dirigent) unifie ; le péché et le vice (éloignement de la raison et de Dieu) dispersent.

III) Les vices :

1- Définition

Dans le langage courant, c'est un défaut, une grave imperfection qui affecte la constitution d'une personne ou d'un animal, ou qui rend une chose impropre à sa destination, qui nuit à son efficacité.

Les vices sont des habitus, des dispositions stables,
qui inclinent l'homme à mal agir.

Les vertus sont des dispositions à bien agir, les vices sont le contraire. A force de répéter toujours la même espèce de péché, l'homme est incliné à commettre cette action. Sa raison devient mauvaise, et sa volonté est affaiblie. Le péché est choisi.

2- Différences des vices entre eux : selon leur objet

Comme les péchés, les vices se distinguent selon leur objet.

3- Les vices capitaux :

a. Définition :

Ce sont la répétition des péchés capitaux. Les vices capitaux sont les mauvaises dispositions qui entraînent à pécher et conduisent à d'autres péchés.

Cette étude a pour cadre les causes du péché.

Un vice capital est la tête (= *caput* en latin) d'autres péchés.

Les vices capitaux sont capitaux parce que ces défauts sont la tête d'autres vices, tête dans le sens de conducteurs, guides, qui ordonne vers le mal d'autres vices.

Par exemple : la paresse est un vice capital : la personne traîne au lit longtemps. A 10h, elle se lève en hâte et arrive au travail à 10h30 et dit à son employeur que ça bouchait sur la route (mensonge à cette heure-là !). Le lendemain, idem, mais

cette fois-ci notre paresseux a oublié de mettre son réveil. Le surlendemain, voici qu'il consolait sa mère d'une épreuve terrible. Et ainsi de suite. De plus, il a commis des imprudences sur la route, puis a désespéré de Dieu, puis s'est mis en colère car il fallait faire le plein de la voiture et qu'il y avait foule à la station. La paresse a conduit au mensonge, à l'imprudence, au désespoir, à la colère, etc.

En général, donc pas tout le temps, mais en général, le vice capital cause les autres vices sur un mode de fin, de cause finale, c'est-à-dire, les autres vices et péchés se développent et se commettent pour atteindre la fin à laquelle tend le vice ou péché principal. Les « filles » du vice capital sont au service de leur mère : dans notre exemple, mensonge, colère, imprudence et désespoir sont au service de la paresse.

Une dernière chose : saint Thomas dit que, à la différence des vertus, les vices ne sont pas connexes. Cf. le rôle unificateur de la raison.

En effet, ils **peuvent se contredire entre eux**. Par exemple, une personne luxurieuse et orgueilleuse peut se faire avoir par ses deux vices. Lors d'une soirée importante pour son entreprise elle peut faire des avances éhontées à beaucoup de monde et se faire éconduire, ce qui est humiliant, tout en cherchant à briller devant tous et séduire de futurs clients. Les deux vices s'opposent.

b. Liste :

- | | |
|---|-------------|
| - l'orgueil | - la luxure |
| - la gourmandise | - l'avarice |
| - la paresse (ou acédie, la négligence spirituelle) | - la colère |
| | - l'envie |

Leur étude serait l'objet d'un cours complet. Retenons qu'ils sont les têtes d'autres. A ce titre ils sont importants, bien qu'ils ne soient pas nécessairement des péchés mortels.

Conclusion

1- Combat spirituel

Nous constatons l'**existence** du mal en nous.

Reprenons notre pare-brise du début. Le trou n'existe que parce qu'il y a une vitre. Aujourd'hui on change le pare-brise, on ne le répare pas (sauf si c'est la taille « d'une pièce de 2€ » ...). Mais on ne peut pas toujours changer le sujet du mal, celui qui reçoit le mal.

En médecine, la maladie est l'absence de la santé, et le médecin cherche à supprimer le mal sans supprimer le patient. C'est le débat sur l'euthanasie, où les politiques veulent supprimer non le mal mais le sujet du mal.

Dans le combat spirituel c'est la même chose. On ne peut pas changer nos appétits, même s'ils sont désordonnés. Il faut combattre pour les rectifier, c'est le rôle de la grâce et de nos efforts.

On ne peut pas supprimer le sujet du mal, nous, mais rectifier le sujet du mal, oui : c'est l'objet du combat spirituel en Carême.

2- L'espérance

Le **mal absolu n'existe pas**, il est toujours subordonné au bien (le trou est relatif à la vitre). Cette vérité donne beaucoup d'espérance : savoir que le bien est toujours plus fort que le mal.

Le péché est l'absence d'une rectitude. Le vice l'enracine. Pour en sortir il faut poser les actes contraires, demander la grâce, avoir une meilleure connaissance de soi. Pendant le Carême l'homme, menant ce combat, se connaît mieux, et peut ainsi mieux combattre.

Sans moi, vous ne pouvez rien faire (Jn 15, 5). Le Christ est venu sauver les sujets du péché, supprimer le péché non le pécheur. Sa grâce peut tout. Nous avec. Notre manque de progression spirituelle est souvent dû à une torpeur de notre âme qui s'est fait une raison et ne voit pas d'issue à ses péchés.

Alors redisons avec plus de foi : *Notre secours est dans le nom du Seigneur !*

abbé Hubert LION, fssp

LA DEPOSITION DE JACOPO PONTORMO

Dans cet article nous nous attarderons sur un tableau de premier plan du peintre maniériste Jacopo Pontormo, dont le sujet correspond parfaitement au Carême. Peint pour la chapelle Capponi de l'église Santa Felicità de Florence, la déposition de Pontormo est une des œuvres emblématiques du maniérisme toscan.

C'est l'occasion de comprendre un peu mieux ce qu'est le maniérisme, également appelé Renaissance tardive. Ce style pictural, tout alambiqué qu'il est parfois, a été celui d'une grande partie du XVI^e siècle en Europe, et il a donné des chefs-d'œuvre.



En quelques mots on peut dire que le maniérisme est l'ultime phase de la Renaissance picturale, après les époques de la première Renaissance au XV^e siècle (le quattrocento italien, avec des maîtres tels que Paolo Uccello, Piero della Francesca, Andrea Mantegna, Sandro Botticelli...) et de la haute Renaissance dite classique, représentée par les grands maîtres que sont Michel-Ange, Léonard de Vinci et Raphaël. Dans la phase qui a suivi, les peintres ont en quelque sorte connu une sidération face à ces maîtres jugés insurpassables. Ils ont utilisé en particulier les figures de Michel-Ange et de Raphaël en les déclinant et en jouant sur un aspect toujours plus artificiel et raffiné.

Les couleurs montrées dans ce tableau illustrent très bien cela (on peut dire qu'elles sont un jeu autour du modèle michelangelesque, en particulier avec l'usage du cangiantismo, ce contraste dans les couleurs des tissus, visible par exemple au plafond de la chapelle Sixtine), particulièrement net dans cette peinture dans le reflet rose très étrange sur le dos du personnage au premier plan.

Dans le même ordre d'idée, est à noter le rapport très artificiel à l'espace dans cette composition où les personnages semblent empilés, sans aucun souci de la perspective et de la clarté tel que le montraient toujours avec insistance les œuvres de la première Renaissance.

Enfin un autre élément typiquement maniériste est l'expression des visages. Pour simplifier, nous pouvons dire que les visages de la Renaissance classique expriment presque toujours le repos et la paix, alors que les visages dans le tableau qui nous occupe sont une expression de l'angoisse et de la douleur.

Une explication à cela est à chercher dans cet événement historique majeur qu'a été le sac de Rome. Cet épisode traumatisant a duré presque un an, en 1526-1527. Il est dû au fait que les mercenaires (dont certains étaient des luthériens animés d'une haine très grande envers la papauté) envoyés pour saccager la ville par l'empereur du Saint-Empire romain germanique, Charles Quint, opposé alors au pape, compensaient la déficience de leur solde par des exactions sanguinaires et cruelles. La ville fut durablement meurtrie, et l'art profondément changé. Comme l'a écrit l'historien de l'art André Chastel : "La catastrophe de 1527 avait atteint une ville où les artistes pullulaient, où les choses de l'art étaient partout en évidence."

Cet événement historique tragique, ajouté au fait que le concile de Trente ne s'est ouvert qu'en 1545, explique le trouble, l'inquiétude et le désarroi qui régnait alors à Rome et dans toutes les terres italiennes. Notons que pour la première fois dans ces proportions, une guerre de pouvoir entre deux parties de la chrétienté produisait un désastre apocalyptique. Le désarroi et l'incompréhension ne pouvaient qu'être immenses dans le peuple chrétien.

Il est à noter que le tableau de Pontormo date exactement de cette période.

Pour décrire ce tableau, on pourrait dire qu'il s'agit d'une représentation de cet épisode de la Passion qui est l'avant-dernier du chemin de la croix. Avant la mise au tombeau et après la crucifixion, le corps supplicié et sans vie de Notre-Seigneur est déposé de la croix.

Dans le tableau de Pontormo, alors que deux hommes portent le corps du Christ (dont celui de gauche, accroupi au centre de la composition regarde le spectateur comme pour le prendre à partie, d'une manière assez dramatique), plusieurs femmes entourent la sainte Vierge exprimant une douleur immense.

La figure qui apparaît dans le coin droit de la composition a été reconnue comme étant un autoportrait du peintre.

L'espace général du tableau est extrêmement saturé, en même temps que toutes les figures semblent dans une sorte d'apesanteur. Le seul espace ouvert de la composition est cette petite trouée dans la partie supérieure gauche, où l'on voit un curieux nuage.

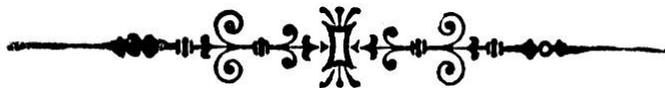
On peut considérer cette image comme une méditation autour du Stabat Mater, tant les figures du Christ et de la Sainte Vierge sont intimement reliées dans cette composition.

Le Stabat Mater, composition médiévale du XIII^e siècle, absente du missel romain réformé sous saint Pie V mais intégrée en 1727 pour la fête de Notre Dame des Douleurs, était particulièrement en vogue à Florence (où a été peinte la déposition de Pontormo) avec l'ordre des Servites.

Terminons en citant un passage de cette composition magistrale, qui offre un vis-à-vis parfait à la peinture que nous avons contemplée :

O qu'elle fut triste et affligée
La très sainte
Mère du Fils unique.
Qu'elle souffrit et fut endeuillée,
La pieuse Mère quand elle assista à
L'exécution de son illustre Fils.
Quel homme sans verser de pleurs
Verrait la Mère du Christ
Endurer si grand supplice ?
Qui pourrait dans l'indifférence
Contempler en cette souffrance
La Mère auprès de son Fils ?

abbé Jean-Cyrille SOW, fssp



PELERINAGE PAROISSIAL A ROME

ANNEE SAINTE

DU 30 AVRIL AU 3 MAI 2025

S'INSCRIRE

Pour faciliter l'organisation, veuillez-vous inscrire en scannant le QR-code :



SAINT-JUST DE 1789 A 1799

UNE PAROISSE LYONNAISE A L'ÉPREUVE DE LA REVOLUTION QUATRIEME PARTIE

1793-1794 : persécution et déchristianisation

Le vicaire général Jacques Linsolas, représentant dans la clandestinité M^{gr} de Marbeuf, écrit à des ecclésiastiques réfugiés en Angleterre en faisant ce constat alarmant et exprime aussi de l'espoir en tirant des leçons édifiantes des événements¹ :

La ville de Lyon n'est qu'un spectacle de sang depuis la levée du siège jusqu'à présent. Il y a eu trois mille personnes fusillées, canonnées ou guillotines, tant hommes que femmes. Il ne paraît pas que les scènes d'horreur finissent sitôt. Beaucoup sont enfermés jusqu'à la fin de la guerre... Beaucoup, surtout les prêtres et les femmes, meurent pour la religion. On demande aux prêtres : Avez-vous fait le serment ? Non... la mort. S'ils répondent oui : Déprêtrisez-vous. S'ils refusent, la mort suit de près leur refus. Pour les femmes, on leur dit : Ou renonce à ton fanatisme, ou tu mourras ; elles refusent... la guillotine... Vous ne pourriez-vous faire une idée de la constance, du courage, de la force d'âme de tous ces généreux martyrs... Jamais l'histoire ecclésiastique n'a fourni de plus beaux exemples. Presque tous meurent catholiques et disent hautement qu'ils meurent pour la religion et pour le roi, et au pied de l'échafaud ils se donnent le baiser de paix. Ils sont gais, contents, tranquilles, au point qu'un jeune homme, qui a eu sa grâce, disait : Je suis fâché de n'avoir pas suivi mes compagnons.

Admirez la divine Providence : dans toutes les prisons, dans les caves, il y a des prêtres catholiques qui travaillent nuit et jour ; je suis sans cesse occupé à envoyer des pouvoirs. Dans presque toutes les exécutions, il y a des prêtres qui encouragent nos héros. La Providence est bien grande. Vous savez que M. Castillon, grand vicaire de Lyon, y a passé. Je vous assure, mon bon ami, qu'à tout ce que je vois, quand je serais au bout du monde, il me semble que je viendrais sur les lieux, pour m'édifier et m'encourager. J'ai aussi la ferme espérance que, par la protection puissante de mes amis, j'obtiendrai la même palme, quelque indigne que j'en sois... Voici une nouvelle persécution qui va s'élever. On ne veut plus d'autre culte que celui de la Raison, qui est une idolâtrie. Le bruit se répand qu'on veut y forcer les fidèles...

¹ *Revue du diocèse de Lyon*, 1889/1, p. 602-603

Nous avons déjà vu plus haut la liste des prêtres et religieux condamnés et exécutés. Nous pouvons nous intéresser plus particulièrement à certains d'entre eux.

Thomas Merle de Castillon était à la fois chanoine de Saint-Just et vicaire général, poste auquel il avait été nommé par M^{gr} de Montazet et maintenu par M^{gr} de Marbeuf. Refusant le serment de liberté-égalité, parti pour la Savoie en septembre 1792, il était cependant rentré en novembre par Vaise avec Jacques Linsolas, lui aussi vicaire général, pour être au plus près des prêtres, des religieux et religieuses et des fidèles. Il avait formé un conseil théologique clandestin, transformé rapidement en conseil archiépiscopal, relayé les instructions de Marbeuf et l'informant et s'était efforcé d'organiser le clergé réfractaire disponible. Mais n'étant pas toujours assez prudent, n'écoutant pas les conseils de Linsolas, il est arrêté le 28 octobre 1793 à 10 h du soir au Port du Temple, 61, rue Ecorcheboeuf, dans une maison où il se cachait, dissimulé derrière un rideau de lit, chez les sœurs Ambroise, couturières. Il est enfermé dans les caves de l'hôtel de ville pendant un mois et demi où il fait preuve de zèle, encourageant ses compagnons de captivité, réconciliant des prêtres, emprisonnés comme lui, mais qui avaient prêté serment, faisant passer des lettres à l'extérieur, remettant toute l'administration du diocèse à Linsolas. Il comparait le 15 décembre devant la commission révolutionnaire, il est condamné comme prêtre réfractaire à la loi et contre-révolutionnaire et guillotiné quelques heures après avec treize autres place des Terreaux à l'angle de la rue Saint-Pierre et de la rue de la Cage. Il est l'avant-dernier du groupe, le dernier étant l'abbé Pierre-Antoine Le Brument, 31 ans, découvert rue Désirée, et sur la fiche duquel on lit : « prêtre accapareur de scapulaires, ayant chez lui des petits bons Dieu, disant la messe en secret ». Lui a 48 ans. Les deux prêtres se donnent mutuellement l'absolution.

L'abbé Vanel, à qui on doit ces détails, porte ce jugement à la fois critique et édifiant :

Lorsque sonna l'heure de l'immolation, il n'y eut pas d'hésitation et c'est une main qui ne tremblait pas qui avança pour accueillir la palme du martyr. Peut-être se souvint-il alors, non sans regret, d'avoir trop sacrifié aux grâces et à l'esprit de son siècle ; il eut l'intuition que l'Église de France, dans le baptême de sang qu'elle recevait, était prédestinée à se renouveler, à rejeter loin d'elle des maximes et des abus qui avaient encombré son apostolat, voilé son caractère

divin, diminué son influence sociale. La foi catholique, je pense, autant que sa force d'âme l'ont admirablement servi ; sans leur concours, il est probable que la postérité n'aurait prêté au nom de cet homme de bonne compagnie, plus enclin à versifier qu'à prêcher, plus soucieux de belles-lettres que d'ascétisme, à sa physionomie, à ses œuvres, qu'une attention distraite et médiocre ; elle aurait perdu ses traces dans la foule de ces beaux esprits, clients d'une littérature légère, disciples d'une philosophie dissolvante, dont le XVIII^e siècle fut si abondamment pourvu.

Les *Actes authentiques de martyres (1793-1794)*², contenus dans le fonds Marbeuf des archives diocésaines, le présentent ainsi :

Monsieur Merle de Castillon, chanoine de Saint-Just, prêtre, vicaire général du diocèse de Lyon, s'est montré un zélé défenseur de la foi et de la discipline de l'Église. On n'a pas pu se procurer les détails de son interrogatoire et de sa mort précieuse : tout ce qu'on sait de certain, c'est qu'il a été condamné comme prêtre insermenté, par conséquent pour la foi et la discipline de l'Église. Il passa deux mois environ dans les caves de l'hôtel de ville, où il travailla pour le diocèse, autant que les circonstances où il se trouvait pouvaient le permettre ; il a existé plusieurs lettres de lui, qui auraient seules fait connaître sa fermeté, son courage, sa soumission à la volonté de Dieu, la vivacité de sa foi et sa résignation à la mort, si les circonstances orageuses où on se trouvait n'eussent exigé qu'on les brûlât par prudence. Il écrivit à Linsolas deux jours avant sa mort : « Je suis très content et très tranquille ; je m'attends à la mort, je crois même que j'y suis destiné ; priez le Seigneur, et faites le prier par les catholiques, pour qu'il me donne la force de confesser ma foi. Dieu répand les bénédictions les plus abondantes sur mon ministère ; je travaille beaucoup. Vous savez ce que je veux dire. Je vais laisser le gouvernement du diocèse à [un blanc], car je crois que ma fin s'approche. Adieu. Recommandez-moi aux prières de tous les prêtres et des catholiques ». Voilà les seuls détails certains qu'on ait à son sujet. Tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il fut à la mort le 15 décembre 1793 avec cette paix, cette tranquillité qui ne peuvent être que le témoignage d'une bonne conscience.

Quelques jours avant sa mort, circule sous son nom une lettre adressée aux fidèles, pleine de mises en garde et d'exhortations, véritable instruction pastorale³, en fait écrite par Linsolas :

² ADL 1 II 08

³ *Semaine religieuse du diocèse de Lyon*, 1894/1, p. 90-92, 1894/2, p. 99-102

(...) Près de terminer une carrière de peines et de sollicitude, touchant presque à notre dernière heure, nous vous devons, Nos très chers frères, quelques avis qui vous serviront de règle de conduite, quelques paroles de consolation.

Nous vous recommandons, Nos très chers frères, ce que nous avons toujours enseigné d'après Jésus-Christ et ses apôtres : soyez soumis aux puissances de la terre, non par la crainte des châtimens, mais pour votre conscience. Gardez-vous d'obéir à des lois qui seraient opposées à la foi et à l'enseignement de l'Eglise catholique ; agir ainsi dans de pareilles circonstances serait un crime. Il vaut mieux, Nos très chers frères, obéir à Dieu qu'aux hommes ! Imitiez la conduite des premiers fidèles, qui ne se révoltaient jamais contre l'autorité, mais qui préféreraient la mort à l'apostasie ou à l'idolâtrie. Peut-être exigera-t-on que vous assistiez aux fêtes de la Raison et de la Philosophie, qu'on vous fera regarder comme des fêtes civiles...

Des hommes, qui jadis se disaient catholiques, vous crient d'un bout de la France à l'autre qu'ils renoncent au culte de leurs pères pour embrasser celui de la Liberté et de la Raison ; voilà, Nos très chers frères, un culte qu'ils établissent sur les débris de la religion catholique qu'ils abjurent ; voilà les divinités nouvelles auxquelles s'adressent leurs hommages ; telle est la religion qu'ils fondent et qu'ils consacrent par le culte extérieur et public. Ils renoncent donc à leur foi ; ils rejettent le vrai Dieu et son fils Jésus-Christ pour un fantôme de divinité. En participant à leurs fêtes, vous seriez avec eux les auteurs de ce culte impie, vous seriez coupables devant Dieu.

Ce n'est pas, Nos très chers frères, le moment de faiblir, de cacher ou de trahir la foi par des réponses ambiguës. Ne rougissez pas de Jésus-Christ devant les hommes, si vous ne voulez pas qu'il rougisse de vous devant son Père et à la face des anges. Vous devez tenir ferme contre les sollicitations et les menaces, et faire connaître que votre religion vous interdit toute communication avec le culte impie des révolutionnaires. Ah ! si vous cédiez, quels scandales pour vos frères ! que de larmes vous feriez verser à notre mère la Sainte Eglise ! Ne vous exposeriez-vous pas à perdre la couronne immortelle qui sera le prix de votre courage ? Ne vous y trompez pas ; les ennemis de la religion vont peu à peu à sa destruction entière, et il serait bien difficile qu'une première faiblesse ne vous entraînant pas à une foule d'autres qui vous seraient demandées ; et ainsi, pour avoir voulu conserver une vie passagère, vous vous seriez exposés à perdre éternellement votre âme !

Nous vous conjurons enfin, Nos très chers frères, par les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne pas dégénérer de la foi et de la constance de ceux qui vous ont précédés dans la gloire, de vous rendre dignes de la même couronne par votre patience dans les tribulations, par votre soumission à la volonté de Dieu, par votre courage dans les sacrifices ; de les imiter dans leur générosité à pardonner à leurs ennemis et à leurs bourreaux, d'imiter leur piété dans les fers, leur résignation et leur sérénité quand ils allaient au supplice, leur force d'âme

dans le sacrifice de leur vie. Ainsi disposés, rien ne vous sera difficile ; la mort vous apparaîtra comme une envoyée du ciel pour vous ouvrir les tabernacles éternels où nous serons tous réunis...

Jean-Martin de Saint-Aubin avait été arrêté une première fois en 1793, emprisonné à Pierre-Scize, puis libéré pendant le siège. De nouveau arrêté après le siège, croyant se mettre à l'abri, il livre ses lettres de prêtrise le 3 février 1794. Mais il est dénoncé en ces termes par le commissaire Tillet :

Suivant la réquisition du district qui nous enjoignait de mettre en état d'arrestation les gens suspects et contre-révolutionnaires, nous nous sommes transportés au domicile du ci-devant prévôt de Saint-Just, nommé Saint-Aubin, ex-noble, dénoncé pour réfractaire et contre-révolutionnaire, lequel avait toujours échappé aux visites domiciliaires ; n'ayant fait preuve d'aucun civisme, ayant passé le dit temps à fanatiser et mettre dans l'erreur tous ceux à qui il parlait, détestant la Convention et toutes les autorités constituées, les personnes et les principes, donnant toujours espérance à ceux qui l'écoutaient que le clergé resterait dans ses droits et que la royauté reprendrait.

Il est arrêté le 11 février. Il comparaît devant la commission temporaire le 14 février en tant que « prévenu de contre-révolution et de fanatisme », voire de royalisme, puisqu'on trouve chez lui la prière de Madame Élisabeth de France. Son interrogatoire se déroule ainsi :

S'il a prêté serment ?

Que non.

Pourquoi ?

Que le temps était passé et qu'il n'était plus temps de le faire.

S'il a remis ses lettres de prêtrise ?

Qu'il les a remises.

S'il renonce à son caractère de prêtre ?

Qu'il renonçait à ses lettres de prêtrise, mais non à son caractère de prêtre.

Pourquoi ?

Qu'il est ineffaçable.

Ce qu'il pense de Jésus-Christ, s'il croyait qu'il était Dieu ?

Que oui.

Si, lorsqu'il disait la messe, il croyait avoir le pouvoir de faire descendre Dieu dans l'hostie ?

Qu'il le croyait.

Ce qu'il pensait du pape ?

Qu'il croyait qu'il était un homme et qu'il était le chef de l'Eglise.

Deux autres prêtres de Saint-Just ont connu le même sort que Saint-Aubin. **Michel Betron**, arrêté le 4 février 1794, se présente ainsi devant la commission temporaire :

Michel Betron, ci-devant prêtre, chanoine et baron de Saint-Just, ne renonçant point à son état, son caractère étant ineffaçable et indélébile. Il n'a pas prêté serment « n'étant pas fonctionnaire ». S'il croyait au pape ? Que c'est le chef visible de l'Église. S'il avait remis ses lettres de prêtrise ? Qu'il ne le pouvait pas.

Claude Dumas, dont l'ordre d'amener est ainsi rédigé :

ci-devant prêtre, fanatique, n'ayant prêté aucun serment, a brûlé ses lettres, préférant la mort à se conformer aux lois... ayant été élargi par les rebelles de Pierre-Scize où il avait été enfermé comme réfractaire

répond à la commission temporaire à la question

s'il consentirait à prêter actuellement ces serments ?

en ces termes :

Que sa conscience ne lui permet pas, qu'il préférerait cent fois le martyr à prêter de pareils serments.

La persécution se prolonge pendant plusieurs mois en 1794. Ainsi, le 5 juin 1794, le comité révolutionnaire du canton de la Raison, auquel appartient Saint-Just, arrête⁴ :

Jean Joseph Duon, âgé de 66 ans, ci-devant baron de Saint-Just, n'étant point sorti de la ville pendant le siège et ayant dit qu'il n'avait aucune connaissance des lois, sera mis en état d'arrestation, demeurant rue des Farges, n° 111

⁴ AML 2 I/7

François Marie Deschamps, prêtre, ci-devant perpétuel de Saint-Just, étant resté à la ville pendant le siège, sera mis en arrestation, demeurant rue des Farges, n° 111⁵

Le 10 juin, « il a été arrêté que le citoyen Caille, demeurant près de Fourvière, maison Donna n° [blanc], ayant été prêtre et dénoncé sur nos registres pour avoir porté les armes pendant la permanence, sera mis en état d'arrestation comme suspect à la forme de la loi du 17 septembre. En conséquence, il sera traduit dans le jour aux prisons de [Saint] Joseph ». Mais le 2 juillet, « le citoyen Ritton, revendeur rue des Farges n° 96, qui nous avait été dénoncé pour avoir été caporal pendant le siège et avoir tenu des propos inciviques, a été renvoyé dans son domicile après avoir prêté serment de se conduire à l'avenir en bon républicain ».

Le 21 juillet, « est comparu le citoyen Jean-Baptiste Lombart, ci-devant minime, demeurant rue des Farges n° 79, ... qui nous est dénoncé par le comité révolutionnaire du canton de la Montagne pour avoir travaillé dans la permanence, avoir distribué l'avoine, avoir porté les armes après le 29 mai et avoir dilapidé des effets appartenant à la République dans le couvent des Minimes et la maison de Fontanières. Sur quoi, le comité délibérant et considérant qu'il s'est trouvé dans le domicile dudit Jean-Baptiste Lombart beaucoup d'objets de fanatisme, lesquels effets proviennent évidemment du couvent des ci-devant Minimes, arrête que ledit Jean-Baptiste Lombart sera conduit aux prisons dites Joseph ».

Le 25 juillet, ce même comité révolutionnaire adresse ce rapport à l'agent national près le district :

Encore un petit nid de fanatisme que nous avons découvert et dont nous t'envoyons ci-joint le procès-verbal avec la somme de 920 livres trouvée sur ces bigotes. Nous avons envoyé ces quatre religieuses aux prisons dites Joseph. Salut et fraternité. Vive la République.

Est comparue Marguerite Berny, native de cette commune, âgée de 50 ans, demeurant dans la maison des ci-devant Minimes, ci-devant religieuse au

⁵ ADL I/1333 M. Deschamps, perpétuel de Saint-Just, jureur de la liberté, traditeur par faiblesse, rétracté en avril 1795 et parfaitement repentant de ses fautes, tenant une conduite exemplaire, réconcilié le 29 décembre 1795 y a-t-il confusion sur les prénoms ?

couvent de la Providence, laquelle n'a point prêté le serment prescrit par la loi et a déclaré ne le pas vouloir prêter.

Ensuite est comparue Elisabeth Zanelly, native de cette commune, âgée de 79 ans, demeurant avec la susdite, ci-devant religieuse au couvent de la Providence et n'ayant pas prêté le serment prescrit par la loi.

Ensuite est comparue Jacqueline Cotton, native de cette commune, âgée de 63 ans, demeurant avec les susdites ci-devant religieuses aux Antiquailles, n'ayant point prêté son serment civique et n'étant point dans l'intention de le prêter.

Ensuite est comparue Louise Simon, native de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, âgée de 36 ans, ci-devant cuisinière à la Providence, demeurant actuellement avec les susdites religieuses, à nous dénoncée comme très fanatique et nous ayant déclaré qu'elle ne voulait point prêter de serment civique.

Des prêtres et des religieux parviennent cependant, non sans difficulté, à survivre dans la clandestinité. Dans une lettre écrite vers 1802 à Mgr de Mérinville, Louis Bruyset, ancien chanoine de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine réuni à l'ordre de Malte, évoque son séjour à Lyon dans la clandestinité :

(...) J'ai travaillé dans le saint ministère depuis dix ans dans les paroisses de Saint-Just et de Fourvières, et il a été un temps où je puis dire que j'étais le seul prêtre approuvé. Dans ce temps de terreur, j'étais obligé de coucher dans un galetas d'où je pouvais compter les étoiles. Pendant ces temps malheureux, j'ai éprouvé toutes les visites et poursuites, soit de jour et de nuit, des méchants, le sieur Castorisant, habitant de la paroisse de Saint-Paul, ayant fait publiquement le serment qu'il aurait ma tête. J'ai toujours continué mon ministère dans les paroisses de Saint-Just et de Fourvières. J'ai été arrêté et conduit à l'hôtel de ville par la force armée commandée par le sieur Madinas, officier municipal, ainsi que la personne avec laquelle je vis. Je n'en suis sorti qu'avec caution, mais sans jamais vouloir faire aucun serment. Malgré toutes ces avanies, je n'ai jamais cessé les fonctions de mon ministère. J'ai toujours reçu plus ou moins publiquement ceux qui se sont présentés, soit pour le saint sacrifice, soit pour la réception des sacrements, ainsi que je le fais actuellement. Il m'a fallu passer au milieu de la force armée pour aller toutes les semaines administrer six religieuses de la Visitation qui demeuraient assez éloignées de la maison que j'occupais et procurer aux malades les secours de la religion⁶

⁶ ADL 2 II 97

La clandestinité a été en grande partie permise par la solidarité dont les réfractaires bénéficient de la part d'une part des fidèles. Des réseaux d'entraide s'organisent en effet. Un document de 1794⁷ comporte une liste de religieuses maintenant un semblant de vie communautaire, mais « dans le besoin », car sans traitement, auxquelles des dames laïques viennent distribuer de l'argent et de la nourriture. Parmi les noms des bénéficiaires, figurent ceux de Mesdames :

Françoise Mercier, 63 ans, et Antoinette Mercier, 57 ans, sœurs converses, « elles demeurent vis-à-vis les Ursules de St Just, n° 87, au 3^e étage

Marie Madeleine Dénervas, 83 ans, Marie Claudine Guyot, 65 ans, Marie Péronne Coquet, 74 ans, Jeanne Élisabeth Riston, 55 ans, Françoise Marguerite Gros, 49 ans, Marie Marguerite Grégoire, 40 ans, toutes de la communauté de l'Antiquaille, demeurant dans la maison de Berger père au haut du Chemin Neuf, n° 31

Peillon aînée, Peillon cadette, Brunier, « religieuses bernardines, demeurant ensemble près de St Just, elles sont âgées », n° 107

Antoinette Mezieu, 64 ans, et Jeanne Nicolas, 83 ans, maison Ferrand près les portes de St Just

Grivet, 30 ans, Jalabert, 44 ans, ursulines de Saint-Étienne, demeurant après les portes de St Just, n° 23

Berruyer, des Chazeaux, au Chemin Neuf, n° 32

Inversement, certains donnent des gages pour demander et obtenir un certificat de civisme⁸. C'est le cas, le 3 août 1794, de Nicolas Margaron, 54 ans, ex-prêtre, 117, rue des Farges, le 3 septembre, d'Etienne Carrillon aîné, 52 ans, ex-prêtre, 84, rue des Farges, et, le 11 septembre, de Joseph Sébastien Gandin, 55 ans, ex-prébendé, 115, petite place de l'Herberie.

⁷ ADL 1 II 08

⁸ AML 2 I/31

#^o 114

Du 16 Thermidor l'an 4

Sur le rapport fait au Conseil Général de la Commune que le Citoyen Nicolas Margaron ex prêtre demeurant rue Desforges N^o 117 Canton de la Luçon, étoit nanti de toutes les pièces nécessaires pour obtenir un certificat de civisme Sur sa demande il a été arrêté que le dit certificat lui sera accordé à l'unanimité. Margaron

Signalément

Le dit Citoyen Nicolas Margaron âgé de cinquante-quatre ans taille de cinq pieds six pouces cheveux gris, yeux bleus nez gros, bouche moyenne menton rond front découvert, visage large.

= B^echavane#^o 220

Du 17 Fructidor l'an 4

Sur le rapport fait au Conseil Général de la Commune que le Citoyen Etienne Carrillon aîné, ex prêtre demeurant rue Desforges N^o 84 Canton de la Montagne, étoit nanti de toutes les pièces nécessaires pour obtenir un certificat de civisme Sur sa demande, il a été arrêté que le dit certificat lui sera accordé à l'unanimité.

Signalément

Le dit Citoyen Etienne Carrillon aîné âgé de cinquante-deux ans taille de cinq pieds deux pouces, cheveux gris, yeux bleus nez long, bouche moyenne, menton rond front découvert, visage ovale, coloré.

#^o 262

Du 25 Fructidor l'an 4

Sur le rapport fait au Conseil Général de la Commune que le Citoyen Joseph Sébastien Gandon ex prêtre aîné demeurant petite place de l'Herbier N^o 115 Canton de la Liberté, étoit nanti de toutes les pièces nécessaires pour obtenir un certificat de civisme Sur sa demande, il a été arrêté que le dit certificat lui sera accordé à l'unanimité.

Signalément

Le dit Citoyen Joseph Sébastien Gandon âgé de cinquante-cinq ans taille de cinq pieds quatre pouces, cheveux gris, yeux bleus nez gros, bouche moyenne, menton rond front large visage rond & plein.

Il est vrai que, depuis la mise en place de la Terreur et surtout depuis la fin du siège, on est en pleine **déchristianisation**. Le calendrier républicain est imposé : l'an II marque l'apogée de la Terreur. Les églises sont fermées ou transformées en entrepôts ou en casernes. Les dernières cloches sont descendues. L'église de Saint-Just est pillée en novembre 1793, les vitraux endommagés, le mobilier dispersé. La rose d'or, le calice d'or et la croix patriarcale dont le pape Innocent IV avait honoré la collégiale disparaissent. Un état des objets précieux mis sous séquestre et remis à la Monnaie au printemps 1794⁹ contient ces indications pour les églises de la colline :

FOURVIÈRES.	2 calices.
	1 ciboire.
	1 ostensor.
	1 croix.
	4 cœurs argent.
	3 cœurs or.
	1 chaîne or.
	2 croix or.
	2 couronnes or.
SAINT-JUST.	5 ostensoirs et ciboires.
	4 ciboires et custodes.
	1 croix.
	1 rayon de soleil.
SAINT-IRÉNÉE.	4 calices.
	3 ostensoirs et ciboires.

Les reliques sont profanées, brûlées ou jetées au cimetière. Le chef de saint Just, patron de l'église, est jeté dans un coin du cimetière avant d'être recueilli par une paroissienne. La main de saint Alexandre est emportée comme un trophée par un sans-culotte.

La fête de l'âne, qui se déroule sur la place des Terreaux, renommée place de l'Égalité, le 8 novembre 1793, est célébrée avec l'apothéose de Chalier et prend

⁹ Balleydier, t. 3, p. 36-39

l'allure d'une mascarade anti-catholique, blasphématoire et sacrilège. Derrière le buste de Chalier porté par des jacobins coiffés de bonnets phrygiens et vêtus de surplis, suivis de femmes vêtues de blanc, marche un âne porteur d'une mitre, couvert d'une chape et couvert de calices, que l'on encense sur son passage. À sa queue sont attachés les Évangiles que l'on finit par jeter au feu avec les objets liturgiques.

L'urne contenant les cendres de Chalier et la cage renfermant la colombe qu'il avait auprès de lui dans sa prison sont exposées sur un autel dressé pour la circonstance sur la place des Terreaux, renommée place de l'Égalité, où eut lieu son exécution.

Désormais, c'est le clergé dans son ensemble, y compris le clergé constitutionnel, qui est mis en cause comme complice de la rébellion. Mais, comme depuis plusieurs années, le clergé réfractaire ne pratiquait plus publiquement le culte, c'est le clergé constitutionnel, qui pratiquait encore ouvertement, qui est la principale cible de la déchristianisation.

Plus généralement, c'est le fanatisme qui est dénoncé avec la volonté de substituer une morale civique à la religion catholique. Ainsi une cérémonie a-t-elle lieu dans l'ancienne église Saint-Just, où un discours est prononcé pour la liberté et l'égalité. À quoi s'ajoutent en 1794 la tentative de mise en place de la fête de la Raison, puis le culte de l'Être suprême conçu en opposition à l'athéisme.

L'une des manifestations les plus évidentes de la déchristianisation est la vague massive d'**abdications** (263) avec abandon des lettres de prêtrise et de **mariages** parmi les prêtres constitutionnels à partir de novembre 1793.

La question avait suscité quelques débats avant et au début de la Révolution, mais de manière marginale. Elle faisait certes partie du débat philosophique au XVIII^e siècle, le problème avait pu se reposer avec l'abolition des vœux perpétuels dans le clergé régulier au début de 1790 et par la loi civile de 1791 (décret du 27 août) qui donnait la possibilité aux prêtres de contracter mariage, sans qu'ils perdent pour autant leur traitement. Ainsi l'abbé Laussel, procureur de la commune de Lyon, avait épousé le 18 décembre 1792 une ancienne religieuse avec laquelle il vivait maritalement depuis plusieurs mois, mais le cas était relativement isolé. Mais, en 1793, c'est de bien autre chose qu'il s'agit. Selon l'ordre général du 18 décembre, la commission temporaire considère comme suspect tout prêtre non abdicataire. Plusieurs facteurs ont pu jouer :

choix volontaire, régularisation d'une situation de fait, lassitude de l'état antérieur, conformisme, suivisme, mais surtout, dans ces temps particulièrement difficiles, lâcheté, soumission pure et simple par crainte du pire et instinct de survie. Les abdications s'enchaînent donc rapidement parmi les vicaires épiscopaux et parmi les curés (Colomb à Saint-Paul, Gobert à Ainay, François Jolyclerc à Saint-Nizier, Dunand à Saint-Pothin, Chazette à Saint-Louis, Salicis à Vaise, Bottin à Saint-Just le 23 novembre 1793), ainsi que parmi les vicaires et les religieux. Certains, les « traditeurs », remettent leurs lettres de prêtrise aux autorités, d'autres se contentent d'une simple abdicacion orale, assortie d'une éventuelle restriction mentale. Bottin est plus explicite : il écrit à la municipalité que « toujours guidé par les sentiments patriotiques qui l'ont animé depuis la Révolution, il renonce à la profession de prêtre »¹⁰. L'état civil laïc contient son acte de mariage avec Marie Geneviève Joseph Neuhaus à la date du 22 nivôse an II (11 janvier 1794).

Il est à remarquer que l'intéressé, demeurant rue des Farges, habite toujours le quartier où il est maintenant négociant, et la rue même où se trouve l'église et que, parmi les témoins à son mariage, figurent des jacobins notoires, Antoine Marie Bertrand, second de Joseph Chalier et maire de Lyon en mars 1793, emprisonné pendant le siège de la ville et redevenu maire d'octobre 1793 à août 1794, et Jean Thonion. L'acte de mariage contient également la légitimation d'une fille, Marie Geneviève Philippe, née à Paris, paroisse Saint-Séverin, le 17 mars 1787.

Pour les abdicataires, se pose la question des moyens de subsistance. Si Bottin se présente comme négociant, Étienne Carrillon¹¹ écrit ceci, le 25 décembre 1793, à Bertrand, redevenu maire après le siège :

Tu as appris qu'on m'avait enfermé avec un tas d'aristocrates dont la seule vue a été pour moi un supplice, et j'ai appris que tu as contribué à m'en délivrer bien vite... Je profite de la circonstance pour te prier de m'occuper dans quelque bureau de la municipalité ou, s'il n'y a pas de place, de parler pour moi aux administrations. Je ne gagne pas une obole, je ne reçois point de traitement, et ma famille ne peut plus rien me fournir ; j'espère d'ailleurs que, quand je serai

¹⁰ AML 1CM5, p. 46

¹¹ AML 2 I/18

fixé à quelque emploi utile, on ne se méprendra plus aussi grossièrement sur mon compte. L'heure des infirmités sonne pour moi ; avec dix ans de moins, je volerais aux frontières, mais je sens que mon courage est insuffisant...

Le fait est qu'Etienne Carrillon apparaît, le 8 mars 1794, comme adjoint au comité des ateliers militaires avec un traitement de 2000 livres¹², puis, le 27 décembre, comme employé dans le bureau des séquestres et établissements publics pour 1800 livres¹³.

Ces comportements ne peuvent que provoquer la réprobation de M^{gr} de Marbeuf qui, le 4 janvier 1794, écrit en ces termes aux fidèles¹⁴ :

Notre cœur a été navré de douleur en apprenant la faiblesse de plusieurs qui ont abjuré leur état... Tout prêtre qui promet et donne ses lettres de prêtrise n'est qu'un apostat qui dit par son action dans le sens de ceux qui les exigent *J'abjure le sacerdoce*. Nous recommandons aux catholiques de ne s'adresser qu'à des prêtres bien connus par leur attachement à la communion et à la doctrine du prélat dûment approuvés dans le diocèse ; plusieurs des ministres qui ont suivi la nouvelle Église s'ingèrent sans pouvoir de qui de droit dans le ministère : ils ne sont que de faux pasteurs qu'il faut fuir avec soin.

Les constitutionnels ne sont pas pour autant à l'abri des vexations. L'abbé Girardot, ancien économiste du séminaire métropolitain¹⁵, est arrêté en juin 1794 par le comité de surveillance de la Raison, car il conserve chez lui des livres de prière et des habits liturgiques.

A suivre.

Pierre PUEYO



¹² AML 1CM5, p. 173

¹³ AML 1CM6, p. 188

¹⁴ ADL 1 II 01

¹⁵ ADL I/1333



ACTES DE CATHOLICITE

Baptême

A été régénérée dans les eaux du baptême :

- ❖ Albane CANEVET, le 8 mars 2025, en la collégiale Saint-Just.



SEMAINE SAINTE 2025 A LA COLLEGIALE SAINT-JUST

Dimanche des Rameaux – 13 avril

- ❖ Messe basse en rit lyonnais : 08h30
- ❖ Bénédiction des rameaux, procession et messe solennelle : 10h00
- ❖ Conférence de carême, vêpres et salut : 18h00
- ❖ Messe basse : 19h30

Mercredi-Saint – 16 avril

Office des ténèbres : 20h30

Jeudi-Saint – 17 avril

- ❖ Mandatum, messe solennelle, procession au reposoir, dépouillement des autels : 18h30
- ❖ Office des ténèbres : 20h30

Vendredi- Saint – 18 avril

- ❖ Chemin de croix : 15h00
- ❖ Office solennel : 18h30
- ❖ Office des ténèbres : 20h30

Samedi-Saint – 19 avril

- ❖ Vigile pascale et messe solennelle : 18h30

Dimanche de la Résurrection – 20 avril

- ❖ Messe basse en rit lyonnais : 08h30
- ❖ Messe solennelle : 10h00
- ❖ Vêpres solennelles et salut : 18h30
- ❖ Pas de messe à 19h30

Confessions

- ❖ Lundi et mardi saints : de 17h45 à 18h30.
- ❖ Mercredi saint : de 17h45 à 19h30.
- ❖ Jeudi saint : de 11h00 à 13h00, puis de 17h00 à 18h00.
- ❖ Vendredi saint : de 10h00 à 13h00, puis de 15h00 à 18h00.
- ❖ Samedi saint : de 09h30 à 12h00, puis de 15h00 à 17h00.

Grand ménage de la collégiale

- ❖ Samedi saint, 19 avril à 09h30. Nous vous attendons nombreux !
Merci !

ANNONCES PAROISSIALES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

Des répétitions seront programmées pour les cérémonies spéciales.

A noter : samedi 14 juin, journée récréative des servants de messe à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants et jeunes professionnels

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au *Simone*, 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon.

Réunion les lundis **07/04**, et 19/05.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Cours les jeudis **03/04**, 15/05 et 05/06.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio.

Conférence les jeudis **10/04**, 22/05 et 19/06.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 19 avril** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 17 mai et 21 juin.

Maraudes en centre-ville de Lyon

Tous les **jeudis soirs** en période scolaire de la Toussaint à Pâques : rdv à 20h00 au 2, rue Franklin (Lyon 2).



AGENDA 2024-2025

- ❖ du 13 au 20 avril : Semaine Sainte
- ❖ du 30 avril au 3 mai : Pèlerinage paroissial à Rome
- ❖ Dimanche 18 mai : Professions de Foi
- ❖ 7, 8 et 9 juin : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 15 juin : Premières Communions
- ❖ Samedi 21 juin : Kermesse et dîner paroissiaux
- ❖ Samedi 28 juin : Ordination de l'abbé Girard-Bon en Allemagne
- ❖ Dimanche 13 juillet : Messes de prémices : abbé Dorliat (08h30) puis abbé Girard-Bon (10h00)

DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €
à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Avril 2025.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires